

Sujet : Chantiers référentiel Métier - TAD - Astreinte

De : Fabien DEQUAIRE - APCA <fabien.dequaire@apca.chambagri.fr>

Date : 11/02/2021 15:52

Pour : Isabelle CHMITELIN <isabelle.chmitelin@apca.chambagri.fr>

Copie à : Benoît MONTARIOL <Benoit.Montariol@apca.chambagri.fr>, GARBE Frederique <frederique.garbe@apca.chambagri.fr>, Sophie Lenquette <sophie.lenquette@apca.chambagri.fr>, Marie PANTALEON <marie.pantaleon@resolia.chambagri.fr>, Annabel FOURY <afoury@fga.cfdt.fr>, DEQUAIRE Fabien <fabien.dequaire@apca.chambagri.fr>

Copie cachée à : "DS.CFDT-APCA Fabien" <apca.fabien.ds.cfdt@gmail.com>

Bonjour Madame,

Je viens de revoir une invitation pour le groupe de travail sur le Référentiel Métier, encore merci d'honorer votre promesse.

Pour moi la 1er réunion va être primordiale, si c'est pour refaire le même travail que nous avons effectué avec Marie en 2020 il n'y a aucun intérêt.

Mes collègues RP demandent en effet que les indices de base évolues et qu'ils soient en adéquations avec ceux pratiqués historiquement à l'APCA - Paris.

Il est primordial que lors de cette 1er réunion, la lettre de mission de votre négociateur(trice) nous soit présenté et que l'on connaisse clairement ses limites, en effet en 2020 Frédérique nous avait dit que dans ses prérogatives elle n'avait aucun pouvoir pour proposer des ajustements sur les indices de base.

Je me permet de rebondir pour vous demander ou nous en sommes sur l'accord finalisé par les DS sur les astreintes, cette accord est important vu qu'il devait déboucher sur un nouveau chantier qui pourrait se Nommer "Permanence DNSI d'évolution d'application".

Aujourd'hui toutes les mises à jour de logiciels sont effectués pendant les heures de travail, et cela perturbe les utilisateurs qui se retrouvent sans outils de travail.

Si nous avons un accord syndical pour qu'une ou deux personnes travaillent le We ou le soir pour effectuer ce type de manipulation il y aurait moins de perturbation sur les collaborateurs du groupe Chambres, en effet je commence à entendre, un certain agacement des utilisateurs des applications informatique proposées par l'APCA (Octagri, SIRH, Sogo, Qualiatic etc...) qui lors des ces maintenances informatique sont privés de leur outil de travail.

Le chantier Télétravail est en arrêt par demande de l'APCA pour cause de désaccord, mais les dernières consignes du gouvernement incitent les employeurs à promouvoir ce mode de fonctionnement et je vous remercie de respecter ces consignes pour empêcher la propagation du virus.

Ce mode de travail engendre des frais supplémentaires pour le collaborateur surtout en période hivernal ou il est dans l'obligation de chauffer sont logements plus que d'habitude, ne parlons pas de la facture d'électricité et des dépassements d'horaires que le salarié effectuera pour

finaliser un dossier.

Je vous avais fait part des pratiques de certaines entreprises privés et publiques qui octroie une compensation financière journalière à leurs salariés pratiquant le télétravail, en tant que DS Cfdt je vous informe que je proposerais à mon homologue DS Cfe-Cgc d'intégrer cette compensation dans le future accord. Et dans ma négociation j'aimerais que cette compensation soit rétroactive au 1er janvier 2021 du fait de l'annonce gouvernemental.

Cordialement

--

Fabien DEQUAIRE
Service Architecture Infrastructures Informatiques
Responsable de Projet SI

AGRICULTURES & TERRITOIRES
Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

2 bis rue Jeanne d'Arc -
CS 44080
10014 Troyes Cedex
Téléphone : 03 25 43 72 86
Fax : 03 25 73 94 85
Port : 06.85.76.39.34
www.aube.chambagri.fr

SVP Avant d'imprimer ce courriel demandez-vous si c'est bien nécessaire